

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N° 84-2023-203

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2023

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2023-07-26-00012 - Arrêté n° 2023/07-57 du 26 juillet 2023 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Drôme (6 pages)

Page 3



La Préfète

Lyon, le 26 juillet 2023

ARRÊTÉ n° 2023/07-57

RELATIF À LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-20 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2023/03-39 du 3 avril 2023 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

1

ARRÊTE

Article 1er:

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de **la Drôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
HUGONIN Arnaud	SAINT- CHRISTOPHE-ET- LE-LARIS	30,2572	SAINT- CHRISTOPHE-ET- LE-LARIS (21,4328 ha), HAUTERIVES (8,8244 ha)	02/03/2023
GROS Johan	ANNEYRON	1,85	ANNEYRON	07/03/2023
DEVETZOGLOU Michel	SAINT- SAUVEUR- GOUVERNET	66,6937	SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET (21,6972 ha), BELLECOMBE-TARENDOL (8,60 ha), LE-POET-SIGILLAT (1,1515 ha), BESIGNAN (2,2365 ha), SAINTE-JALLE (33,0085 ha)	08/03/2023
MAGAND Romain	BOUVIERES	52,9237	BOUVIERES (49,0967 ha), VESC (3,8270 ha)	14/03/2023
BENEYTON François	SAINT-PAUL- TROIS- CHATEAUX	3,29	SAINT-PAUL-TROIS- CHATEAUX	15/03/2023
PERRETTE Gérald	SOYONS	67,3545	LA ROCHETTE-DU- BUIS (37,4969 ha), MEVOUILLON (12,1574 ha), SEDERON (17,7002 ha)	17/03/2023
REINER née POPON Florence (associée exploitante entrante dans la SCEA DOMAINE ALBERT POPON)	EROME	4,22	EROME	21/03/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
MANDAROUX Arnaud	VAUNAVEYS-LA- ROCHETTE	160,4307	UPIE (7,3530 ha), VAUNAVEYS-LA- ROCHETTE (139,2394 ha), CREST (13,8383 ha)	24/03/2023
EARL DU BOURG (CHARVAT Manon et Marilou, associées exploitantes entrantes)	VALHERBASSE	47,1050	VALHERBASSE	24/03/2023
MOTTIN Sébastien (associé exploitant entrant dans le GAEC LA FERME GOURMANDE)	SAINT- CHRISTOPHE ET- LE-LARIS	63,68	SAINT- CHRISTOPHE-ET- LE-LARIS	25/03/2023
VADOT Pierre	NYONS	4,9857	NYONS	27/03/2023
REY Christophe	PEYRUS	11,2309	CHABEUIL	28/03/2023
EARL DES AREMAS (BERTHET Patrick et Mathieu)	MENGLON	52,9206	CHATILLON-EN- DIOIS (5,5863 ha), MENGLON 44,5951 ha), RECOUBEAU- JANSAC (2,7392 ha)	29/03/2023
JUGE Thibaut	CHABEUIL	8,3118	CHABEUIL (7,8825 ha), CHATEAUDOUBLE (0,4293 ha)	06/04/2023
ROMANAT Anaïs	PEYRINS	50,9344	CLERIEUX (10,3995 ha), CREPOL (1,7480 ha), SAINT- CHRISTOPHE-ET- LE-LARIS (5,7627 ha), VALHERBASSE (33,0242 ha)	08/04/2023
COULAUD Quentin	MERCUROL- VEAUNES	1,9106	GERVANS (1,7445 ha), CROZES- HERMITAGE (0,1661 ha)	09/04/2023
MAISONNEUVE Tobias Stéphane	LORIOL-SUR- DROME	2,0288	LORIOL-SUR- DROME	13/04/2023
VIAL Alain Henri	SAINT-DONAT- SUR- L'HERBASSE	7,69	SAINT- BARTHÉLEMY-DE- VALS	15/04/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
ROUVIER Cédric	DIEULEFIT	25,9404	COMPS	30/04/2023
ROUX Véronique	ROCHEFORT-EN- VALDAINE	31,8425	ROCHEFORT-EN- VALDAINE	03/05/2023
MARTIN Mylène	LACHAU	135,9984	BALLONS: 5,3292 ha LACHAU: 91,7246 ha SALERANS (Hautes Alpes): 38,9446 ha	05/05/2023
EARL DE LA GRANGE NEUVE (TARDY-JEUNOT Patrice)	MANTHES	4	EPINOUZE (3,72 ha), LAPEYROUSE- MORNAY (0,28 ha)	11/05/2023
SALOM Virginie	PROPIAC	9,9920	MOLLANS-SUR- OUVEZE (4,9020 ha), PROPIAC (5,09 ha)	12/05/2023
SUIFFON Antoine	SAINT-DONAT- SUR- L'HERBASSE	33,6094	MARGES (11,3085 ha), SAINT-DONAT- SUR-L'HERBASSE (22,3009 ha)	14/05/2023
SAS LE BON LIEU (HERAUD Patrice)	CHATEAUNEUF- SUR-ISERE	2,8323	CHATEAUNEUF- SUR-ISERE	16/05/2023
BARRAL Yoan	MIRABEL-ET- BLACONS	22,8696	MIRABEL-ET- BLACONS :7,5260 ha PIEGROS-LA- CLASTRE :15,3436 ha	18/05/2023
IMBERT Michaël	TRUINAS	2,1946	TRUINAS	18/05/2023
IBOT Vivian	ESPELUCHE	62,37	ALLAN (2,16 ha), ESPELUCHE (41,84 ha), MONTÉLIMAR (7,29 ha), ROCHEFORT-EN- VALDAINE (11,08 ha)	20/05/2023
SCEA ORGANIQUALI CBD (BEY Simon, CAVAEL Rodrigue, SOURBIER Arthur)	MERCUROL- VEAUNES	0,3457	PONT-DE-L'ISERE	27/05/2023
DOCHER Fabrice	CHATEAUNEUF- DE-GALAURE	34,4952	CHATEAUNEUF-DE- GALAURE (27,1197 ha), HAUTERIVES (7,3755 ha)	06/06/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
RICHAUD Matthieu	MARIGNAC-EN- DIOIS	26,5771	BOULC (3,0085 ha), CHATILLON-EN- DIOIS (2,6455 ha), MARIGNAC-EN- DIOIS (20,9231 ha)	09/06/2023
CHARLOT Mickaël	BEAUMONT-EN- DIOIS	20,7027	BEAUMONT-EN- DIOIS (19,0472 ha), LUC-EN-DIOIS (1,6555 ha)	19/06/2023
PERRINET Julien	SAOU	0,0776	SAOU	23/06/2023
BRONDEL Laurent	MONTMEYRAN	0,3440	LIVRON-SUR- DROME	25/06/2023
DEVILLA Emeline	LE GRAND- SERRE	97,8286	LE GRAND-SERRE	27/06/2023
EARL DE TORRAS (DELHOME Gérald, Romain et Valérie, associée entrante)	LARNAGE	10,3931	CHANTEMERLE- LES-BLES (0,6012 ha), CROZES- HERMITAGE (2,7501 ha), LARNAGE (7,0418 ha)	28/06/2023
BRUGIERE Olivier	SAINT- PANTALÉON- LES-VIGNES	3,5495	SAINT-PANTALÉON- LES-VIGNES	28/06/2023

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2:

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **la Drôme** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation, Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et par délégation, Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET